

Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés « MISSION PATRIMOINE », « TICKET D'OR », « CARRE OR », « MEGA MOTS CROISES », « X20 », « CASH », « STAR MAX », « CHANCE EN OR » et « CRESCENDO »

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MISSION PATRIMOINE » fait le 3 juin 2024 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « MISSION PATRIMOINE » ayant le code jeu 844, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 2 septembre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « TICKET D'OR » fait le 18 octobre 2023 s'applique à l'émission n° 02 du jeu « TICKET D'OR » ayant le code jeu 808, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 2 septembre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CARRE OR » fait le 11 octobre 2022 s'applique à l'émission n° 02 du jeu « CARRE OR » ayant le code jeu 796, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 9 septembre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MEGA MOTS CROISES » fait le 17 janvier 2020 s'applique à l'émission n° 06 du jeu « MEGA MOTS CROISES » ayant le code jeu 674, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 16 septembre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « X20 » fait le 6 avril 2022 s'applique à l'émission n° 04 du jeu « X20 » ayant le code jeu 148, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 16 septembre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « CASH » fait le 16 septembre 2021 s'applique à l'émission n° 06 du jeu « CASH » ayant le code jeu 140, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 23 septembre 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « STAR MAX » fait le 12 février 2024 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « STAR MAX » ayant le code jeu 838, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 30 septembre 2024.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux et résiliation des règlements des jeux

L'émission n° 01, code jeu 837 des tickets du jeu « CRESCENDO » sont clôturées le dimanche 29 septembre 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 29 octobre 2024 inclus.

Le règlement particulier du jeu « CRESCENDO » fait le 18 janvier 2024 est résilié à compter du 30 octobre 2024.

L'émission n°02, code jeu 146 des tickets du jeu « CHANCE EN OR » sont clôturées le dimanche 29 septembre 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au mardi 29 octobre 2024 inclus.

Le règlement particulier du jeu « CHANCE EN OR » fait le 21 février 2022 est résilié à compter du 30 octobre 2024.

Fait le 8 aout 2024,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux,

C. LANTIERI